CÉLÉBRATION

—DE LA—

Fête Nationale

—DE LA—

FRANCE

MERCREDI,

14 Juillet 1897

Fair Grounds.

PROGRAMME.

Prem'è e Partie.

Première salve de 21 coups de canon le 13 juillet, à 6 h du soir, pour annoncer la fête du 14 Juillet.
Deuxième salve de 21 coups le 14 Juillet à 6 h. du matin.
Troisième salve de 21 coups le 14 Juillet, à midi, pour l'ouverture de la fête.
Visite du Comité Général au Consulat de France, à 1 heure
Dépar du Comité pour le Fai. G ound à 2 heures.
Ré eption des invités et des membres de la Société du 14 Juillet aux Fair G oun ls, à 3 heures.
Ouverture officielle de la Fete à 3 heures et demie.
Chant de la Marseillaise, exécuté par un chœur de 70 jeunes filles et garçons élèves de l'Ecole du 14 Juillet, avec accompagnement de l'orchestre, sous la direction de M. le professeur Barra
Solo de la Marseillaise, par M Olivier.
Deux couplets de la Marseillaise seront chantés par Mlle Berthe Lagarde, âgée de 13 ans et Mlle Cécile Roussel âgée de 12 ans. Le jeune Henri Boulro, âgé de 8 ans, se présentera le tambour dans le "Salut à la France."
Discours de M. d'Anglade, consul de France
Discours de M. J. E. Rivoire, président de la Société du 14 Juillet
Distribution de Prix aux élèves de l'Ecole Gratuite de Garçons.
"Salut à la France," chant patriotique, par Mlle Riley et les 55 élèves de Mlle M. Roubion, avec accompagnement de l'orchestre.

Deuxième Partie.

EXERCICES MILITAIRES,

Par la Milice de l'Etat de la Louisiane, de 3 à 5 heures.

1—Figuration de la garde montante, par le 3e Bataillon de Milice, M. le Major E. R. Violett, commandant
2—Manœuvres d'Artillerie par le "Louisiana Field Artillery" Major H. B. Thompson.
3—Manœuvres de Compagnie, par le 7e Bataillon, Major W. C. Dufour
4—Manœuvres de Bataillon, par le 6e Bataillon, Major C. J. Bartlett.

COURSES A 5 HEURES.

Jeux de jeunes filles.

Pélican, Pigeon, Jeu d'Ane, d'Eventails, de Ciseaux.

Jeux de garçons.

De Brouettes, Saucissons, Cochon gras, Cherche la Pomme, de Farine, Tête en Carton, du Furet.

Les jeux commenceront à 4 heures près du Dancing Platform.

COURSES A 4 1|2.

Jeunes filles, 30 yardes.
De jeunes enfants.
Petites filles.
Garçons.
En sac.
Homme, un demi-mille—Prix, médaille.
Grande course de Bicyclette pour professionnels. Un mille. 1er prix $15; 2e prix $10.
Grande course de Bicyclettes, pour amateurs. Un mille. Prix: Un costume complet de bicycliste.
Course demi-mille pour garçons—Prix: une médaille.
Grande parade de dames à bicyclettes 1er prix, un costume sur mesure fait chez A. Schwartz & Son. 2e prix, une paire de manches.

A 6 1|4 heures.

Avant le feu d'Artifice une grande Parade aux Flambeaux aura lieu par tous les Bicyclistes ayant pris part aux différents concours.
Banquet populaire de 1000 Converts, à 7 heures et demie du soir
En l'honneur de M. le Consul de France, récemment nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

FEU D'ARTIFICE.

COMPOSÉ DE 10 TABLEAUX.

1er Tableau—Illumination du terrain. Feux de Bengale, batteries romaines, sur 500 pieds de front.
2e Tableau—Cinquante fusées de 2, 4 et 6 livres. Salut bombes, pétards, parachutes, fusées etc.
3e Tableau—Vingt bombes dites shells, de 12 pouces sur 10, Bombes à répétition aux couleurs variées.
4e Tableau—Trente saluts avec bombes.
5e Tableau—Pièce montée représentant la "Liberté Eclairant le Monde," 50 pieds de haut sur 40 pieds de large.
6e Tableau—Pièce montée représentant la devise Liberté, Egalité, Fraternité.
7e Tableau—Pièce montée représentant la Liberté Américaine, tendant la main à la France, 50 pieds de haut sur 200 pieds de large.
8e Tableau—Pièce montée représentant les armes de la France, 30 pieds de haut sur 20 pieds de large.
9e Tableau—Représentant la prise de la Bastille, 50 pieds de haut sur 200 pieds de face.
10e Tableau—Bouquet, composé de 600 fusées.

Comité général chargé des préparatifs de la fête.

Président..........MM. J. E. Rivoire.
1er Vice-Président...... Ch. A. Desportes
2nd Vice Président.... V. B Augaud.
Trésorier........ J. B. Abadie.
Secrétaire Général.... F. A. Puyau.

COMITÉS.

Privilèges—MM. A. Ribet, A. Langlois, G. Horraist.
Décorations—MM. A. Ricau, H. Baer, A. Ribet, G. Horraist, A. Langlois, J. B. Pelletier.
Jeux et Amusements—MM. U. Marinoni, E. Voitier, Dr S. Théard.
Réception—MM. H. J. Malochée, A. Ribet, J. Tastet, J. P. Naudon, F. Claverie, G. Horraist, A. Cadessus, F. Bordes, A. Langlois, V. B. Augaud, Dr S. Théard, P. B. Pelletier.
Invitation et Réception—MM. H. Ricau, Dr S. Théard, J. B. Traverse, J. Ader.
Police—MM. E. Voitier, J. P. Naudon, F. Claverie.
Bal et Musique—A. Bosso, J. B. Pelletier, Dr S. Théard, J. Ader.
Banquet de mille converts—MM. V. B. Augaud, A. Ribet, Ch. Desportes, J. Traverse, H. J. Malochée.
Impression et Publication—MM. J. B. Pelletier, H. Ricau, U. Marmond.
Pyrotechnie—MM. A. Cabaniol, A. Ribet, G. Horraist.
Milice—MM. J. Traverse, H. J. Malochée, A. Ricau.

14 juil—1f

Suite Dépêches.

Accident à Mme Colley.

Presse Associée.

Atlanta, Georgie, 13 juillet—Dépêche spéciale de Washington, Georgie, au «Journal».

Mme Dempsie Colley, fille du capitaine et de Mme W. G. Cade, a été mortellement blessée, aujourd'hui, sur l'embranchement du chemin de fer de Washington.

Mme Colley se trouvait dans un wagon de voyageurs placé immédiatement après un wagon de marchandises sur le toit duquel était posé, un tuyau de fer d'une longueur de trente-six pieds. Ce tuyau avait été attaché sur le toit du wagon parce qu'il était trop long pour être placé à l'intérieur.

Le train marchait à grande vitesse que ce tuyau s'est détaché. Un bout a touché le sol et l'autre a brisé une fenêtre du wagon et a fracturé le crâne de Mme Colley. Elle est sans connaissance depuis ce moment et les médecins qui la soignent disent qu'elle ne pourra pas survivre.

Mme Colley habite la Nouvelle-Orléans, où son mari se trouve en ce moment.

—:o:—

A la Commission de conférence.

Presse Associée.

Washington, 13 juillet — Les membres de la commission de conférence du tarif douanier se trouvent apparemment, aujourd'hui, moins assurés d'une entente finale qu'à aucune date précédente, quoiqu'ils disent espérer une entente prochaine.

Ils disposent graduellement des questions l'une après l'autre, mais il y en a plusieurs, qui ont été mises de côté, à propos desquelles il y a des divergences d'opinion si prononcées qu'elles justifient la prédiction d'un résultat négatif.

Deux de ces questions, sur lesquelles une décision a été récemment prise, dit-on, sont les questions relatives au minerai de plomb et au bois de pin blanc.

Les délégués de la Chambre ont lutté pour réduire le droit sur le minerai de plomb à un cent par livre, mais le sénateur Jones, du Névada, qui représente l'industrie du plomb, a montré une telle fermeté contre tout changement au chiffre fixé par le Sénat que les représentants de la Chambre ont cédé.

Toutefois, la question a été laissée dans une telle forme que la discussion peut être ouverte de nouveau.

En ce qui concerne le pin blanc les représentants ont triomphé, et à moins d'une révision de l'article les droits de $2 par mille pieds seront proposés dans le rapport.

Mais on fait de grands efforts dans le Sénat pour obtenir une révision de cet article, et les efforts des républicains sont même plus persistants que ceux des démocrates.

Il est même déjà question parmi les sénateurs républicains de la convocation d'un autre caucus au sujet du rapport de la commission de conférence.

Il y a plusieurs sénateurs républicains qui, croit-on, voteront contre un rapport de conférence augmentant les droits sur le pin blanc, et qui prétendent qu'ils ne se considèrent pas liés par les décisions prises aux caucus précédents.

—o—

Le rapport de la commission d'enquete sur l'invasion du Transvaal.

Presse Associée.

Londres, 13 juillet—La commission parlementaire chargée d'une enquête sur l'invasion du Transvaal est arrivée à une entente au sujet du rapport à présenter.

La «Pall Mall Gazette» publie un résumé des conclusions de la commission.

Le rapport exprimera hautement l'opinion que quelque pût être la justification des agissements de la population de Johannesburg, il n'y en avait aucune pour la conduite de Cecil Rhodes, en subventionant, organisant et stimulant une insurrection armée contre le gouvernement du Transvaal.

Une lourde responsabilité, d'après le rapport, repose sur Rhodes, malgré le fait que, au dernier moment, le docteur Jameson ait envahi le Transvaal sans l'autorisation directe de Rhodes.

La gravité des actes de Rhodes est fortement exprimée par la commission, qui déclare «qu'il a sérieusement embarrassé le gouvernement impérial et le gouvernement colonial : que ses procédés ont eu pour résultat une violation étonnante des droits internationaux ; qu'il a profité de ses fonctions élevées et des grands intérêts dont il avait le contrôle pour aider les rebelles ; qu'il a trompé le haut commissaire, aussi bien qu'il a caché ses projets aux ministres et aux directeurs de la Compagnie à charte.»

La commission exprime l'opinion que des directeurs de la Compagnie à charte interrogés pendant l'enquête M. Beit et M. Maguire étaient les seuls ayant connaissance des plans de Rhodes, et que comme Beit était le détenteur de l'argent destiné à aider les rebelles, il doit partager la responsabilité des conséquenses.

Le trou de la Serrure sait

que dans vingt clés du trousseau, il n'y en a qu'une qui ira. Toutes les autres sont aussi *des clés*. Quelques-unes plus belles, d'autres plus grosses que la bonne clé—la clé qui va. Il en est ainsi pour les salsepareilles—il y en a des quantités. En avez-vous essayé, et avez-vous trouvé qu'elles ne vous ont fait aucun bien? Ne désespérez jamais avant d'avoir essayé la Salsepareille d'Ayer. Il en existe qui promettent plus, mais celle d'Ayer est la Salsepareille par excellence. Elle guérit quand les autres ne le peuvent pas. Aussi bien des gens nous écrivent-ils: "Je n'ai ressenti aucun bien avant d'avoir essayé la vôtre."—"Quand toutes les autres n'avaient rien fait, j'ai été guéri en prenant

La Salsepareille d'Ayer."

Le "Curebook" en dit plus. Gratis. Demandez-le. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

La Tête de Guldensuppe.

Presse Associée.

New York, 13 juillet—La tête de Guldensuppe a été trouvée, dit-on, à Branchport, New Jersey, par des gamins.

L'inspecteur O'Brien aurait été informé de cette découverte hier soir. La tête était encastrée dans du plâtre de Paris enveloppé de toile cirée.

—:o:—

Arrestations à Arcola.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Amite City, Louisiane, 13 juillet —M. Millard Edwards, chef des députés-shérifs, a arrêté hier à Arcola plusieurs individus soupçonnés d'être impliqués dans l'assassinat de Sam Heyde.

W. J. Allen, Jos. Given, J. W. Wilkinson et Wm Miller; ce dernier un nègre, sont sous les verrous.

DERNIERE HEURE.

Chez Sir Wilfred Laurier.

Presse Associée.

Londres, 13 juillet—Une nombreuse délégation conduite par M. Beeton, agent général de la Colombie britannique, s'est présentée aujourd'hui chez Sir Wilfred Laurier, premier ministre du Canada, et lui a exposé l'utilité d'ouvrir une route conduisant au district de la Yucon.

Sir Laurier a répondu que le gouvernement canadien connaissait l'importance de servir par tous les moyens possibles les intérêts miniers de la Colombie britannique, et il a promis de demander un crédit pour des explorations.

—o—

Possibilité d'une Guerre entre la Turquie et la Perse.

Presse Associée—

Berlin, Allemagne, 13 juillet—Le correspondant de la Vossiche Zeitung à Constantinople dit que la Porte a envoyé un ultimatum à la Perse, ultimatum lui enjoignant de rappeler les troupes persanes du territoire turc situé près de Kerbela,

L'ultimatum établit qu'un refus serait accepté comme une déclaration de guerre.

On croit que la Russie soutient la Perse, et que le gouvernement de ce pays ne se conformera pas aux clauses de l'ultimatum.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

MERCREDI, 14 JUILLET 1897.

Old Landing— NEW CAMELIA, à 8 A M
Rivière Ouachita—CITY OF CAMDEN, 5 P M

L'Ague Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies miasmatiques et bilieuses.

Mr J. CATRANO

Prévient sa clientèle qu'il vient de reprendre pour son propre compte et sous sa direction les travaux Schillinger Pat. Pav. Mosaïque et Carelage Pavement, etc. M. Catrano possède une grande quantité d'échantillons de Carelages importés, Mosaïque à la Vénitienne, pour les pavages des Bar-Rooms, Pharmacies, Salons, Galeries, Vestibules, etc. Ces Carreaux sont tous en pur écail de marbre couleur naturelle dont l'ensemble forme un carelage d'un luxe, élégance et solidité incontestables. Pour ample satisfaction, demandez catalogues ou échantillons. Tous ces travaux sont garantis à des PRIX TRÈS MODÉRÉS. Estimation sollicitée.

Ordres, Box 127, M. D. L. E. 311.

Rue Baronne, N. O., Lne.

14 juil—1m—mer, dim

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans —Je certifie par le présent, que le 23me jour de juin 1897, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Mme Kate Ryan, femme de Victor Mauberret, vs Victor Mauberret, son mari, No. 53,702, Division C.

Sur motion de MM. Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant dûment des preuves, en supportant la demande de la plaignante, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut en cette affaire, enregistré le 17 juin 1897, soit maintenant confirmé et fait final, et conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Kate Ryan, femme de Victor Mauberret, décrétant une séparation de biens entre eux; le défendeur payant tous les frais.

Jugement rendu le 23 juin 1897.
Jugement signé le 29 juin 1897.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour de juin, en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Dix-Sept.
T. J. TOURNILLON, Député-Greffier.
Dinkespiel et Hart, Avocats.
13 juil—13 20 27—3 août.

FAITS DIVERS.

Température du 13 juillet 1897.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin....	84	29
Midi..............	92	33
3 P. M............	90	32
6 P. M..........	88	31

Mariages, Naissances et Décés inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures.

MARIAGES. — Philip Schleiniger à Amelia Zimmermann, Salvator D'Amico à Teresa Garlata, Christ Plassara à Mory Theodore, Charles Dieudonné Jr à Eugénie H. Marchand, John Claverie à Dorothéa Stueke, Emile Villa à Marie Jeanne Naudon, Félicien Bonnecarrère à Marie Sabrier, Charles Frantz à Catherine Laine, Philip Bodenheimer à Florence Klotz.

NAISSANCES — MMmes L. M. Pool, une fille; M. Lugenbuhl, un fils; L Cortello, une fille; P. Forschler, un fils; W. Thomas, un fils; C Van Ehren, une fille; J. Mutz, un fils.

DÉCÈS.—Wm E. Wiseman, 39 ans, Chestnut et Delachaise; Mme Vve Mary A Thiell, 70 ans 1727 avenue Louisiana; Mme Otto Grazin, 52 ans, 1605 Carondelet; A. Welker, 32 ans, Berlin, près Prytania; Corinne Marie Verret, 14 mois, 1025 St Pierre; J. H. Larsen, 18 ans, 2115 avenue Cleveland; J. Brooks, 31 ans, Hôpital de Charité; W. Spilmann, 5 mois, 3129 Chippewa; Mirelle Léontine Dumestre, 5 mois, 2630 rue Laharpe; J. Butler, 54 ans, Quatrième et Clara; Adelina Behro, 3 ans, Hôpital de Charité; Mme Vve Kelly, 45 ans, Notre-Dame et Tchoupitoulas; Rév C. W. Johnson, 34 ans, 1015 Espagne.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.—F. Toro et Cie. vs leurs créanciers—cession—Actif, $500; passif, $1,189 90.

Robt A Olivier vs Eug. Abraham—possession d'un local.

Mme N. B. Boullemet vs P. J. Hogan—possession d'un local.

John J Cartell & cie vs Kate C. Logan—action en recouvrement de $520 sur un contrat.

Boomer & Boschert Press Co vs Animal Product Mf'g Co—réclamation de $140 sur un compte courant.

Benjamin J. Kernan vs N. Cusimano—$500 sur un attachement.

Les successions de Herman Pilger et Christopher Cornell ont été ouvertes.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle—Frank Bowa—vol avec effraction; envoyé devant la cour criminelle sous $250 de caution.

Robert Britnacker—allores suspectes; $25 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Mary Hines, Ella Boras, Rebecca Hall, Lottie Williams, Bridget Ryan—vagabondage; $5 d'amende ou 20 jours d'emprisonnement.

Jabe Tronc—bris de paix; $3 d'amende ou 15 jours de prison.

Mis sous caution:

Mlle Albertine Recknagle, vente de lait falsifié; Paul Poucent: actes de violence; Margaret Erhardt, violation de l'ordonnance 12524; Jennie Hud son, insultes; Louisa Bennett, effraction; Anderson Hardwarce, Arthur Nunez, actes de violence; A. D. Boober, abus de confiance.

David W. Barnes—faux; envoyé devant la cour criminelle sous $250 de caution.

Noyé.

Charles Pierce, un arrimeur de couleur, âgé de 43 ans, domicilié rue Roman, près Mandeville, travaillait hier matin, vers huit heures, à bord du steamship Legislator, amarré au pied de la rue Aline, lorsqu'il est accidentellement tombé à l'eau et s'est noyé.

ORPHÉON FRANÇAIS

Grand Concert,

L'Orphéon Français vient de se signaler une fois de plus; il a donné, hier soir, un très brillant concert, chose qui lui est, du reste, facile, attendu qu'il possède à peu près les meilleures voix d'homme qu'il y ait en ville — ténore, barytons et basses. Aussi comptet-il autant d'éclatants succès que d'exécutions, et c'est assurément une des institutions les plus populaires à la Nouvelle Orléans.

La soirée musicale d'hier a commencé par la Marche Républicaine, d'Adam, ensemble par l'Orphéon, suivi du Chant du Drapeau, œuvre de M. Mérou, exécuté par M. Maumus, avec accompagnement par l'Orphéon.

C'est M. Billaud, qui avait été chargé du chant de la Marseillaise, avec le célèbre refrain, par le chœur de l'Orphéon.

Le "Credo du Paysan" a valu à M. Chateau un joli succès qui n'a fait que redoubler, quand il a dit la jolie scène patriotique intitulée: "l'enfant chantant la Marseillaise," Après M. Châtean, M. Roche s'est fait entendre dans le Clos Rouge.

M. Grissi a exécuté à son tour un élégant solo de violoncelle avec le talent qu'on lui connait.

M. René Gaillard, après avoir chanté une mélodie de Reyer qui lui a valu un rappel, a dit, en compagnie de M. Château le duo du Châlet, bruyamment applaudi.

La soirée s'est terminée par le "14 juillet" de Barradou très bien enlevé par M. Maumus et l'Orphéon.

Voici les noms des officiers actuels de l'Orphéon:

MM. S. Vidalat, Président.
E. Lubeig, Vice-président.
Carlos Durbes, Secrétaire.
M. A. Sacerdote, Sec aux Fin.
F. C. Philippe, jr, Trésorier.
J. M. Ronède, Bibliothécaire.
Geo. O'Connell, Dr. musical.

Orphelinat Ste-Marie.

Dimanche dernier, il a été décidé par les directeurs de l'Orphelinat des Garçons de Ste Marie, qu'une messe solennelle de Requiem serait célébrée en la chapelle de l'Orphelinat, coin Chartres et Mazant, pour le repos de l'âme de feu Mgr François Janssens. Le regretté prélat était président honoraire du bureau de direction, et n'a jamais cessé de prendre un vif intérêt à tout ce qui touchait à la prospérité de l'établissement. Tous les amis de l'asile, des directeurs et de Mgr Janssens, se feront donc un devoir d'assister au service funèbre qui aura lieu le jeudi, 15, à 8 heures du matin. Le clergé et les communautés religieuses sont comme les fidèles invités à assister.

REUNION DES EVEQUES DE LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Service Funèbre à la Cathédrale pour le repos de l'âme de Mgr Janssens.

Consistoire des Evêques à l'Archevêché.

Le monde catholique de la Nouvelle-Orléans, va assister, aujourd'hui même, à un grand spectacle. Il s'agit, en effet, de choisir le successeur du très regretté archevêque Janssens, le chef de la province ecclésiastique qui a son siège à la Nouvelle-Orléans.

A l'heure qu'il est, tous les évêques suffragants de la province de la Nouvelle-Orléans qui sont chargés de ce choix, sont en ville, à l'exception de Mgr Meerschaert, qui est en ce moment en Europe.

Ce sont N. N. S. S. Mgr Fitzgerald, évêque de Little Rock;
Mgr Heslin, évêque de Natchez;
Mgr Verdaguer, de Laredo;
Mgr Forrest, de San Antonio;
Mgr Dunne, de Dallas;
Mgr Gallagher, de Galveston;
Mgr Allen, de Mobile;
Mgr Durier, de Natchitoches;

La convocation a nécessairement été faite par Mgr Fitzgerald, qui est le doyen de la province.

Nous ne prendrons aucune part aux discussions, à perte de vue, aux quelles on s'est livré, apropos de cette succession, si honorable, si enviable, mais aussi si lourde à porter.

Personne ne sait, en ce moment, sur qui se portera le choix des évêques ni quel est le prélat que Sa Sainteté appeliera au siège de la Nouvelle-Orléans. Le mieux que nous ayons à faire en pareille circonstance, est de laisser agir l'autorité ecclésiastique. Elle connait les besoins de nos populations, leurs exigences, leur passé, leurs aspirations et nous croyons qu'elle saura faire le meilleur de tous les choix.

Donc, c'est aujourd'hui qu'a lieu la réunion des évêques. La cérémonie commencera par une messe solennelle funèbre pour le repos de l'âme de l'archevêque défunt. C'est Mgr Fitzgerald, le doyen de la province, qui officiera.

Il aura pour prêtre assistant le Très Rév. Père Bogaerts, actuellement administrateur du Diocèse; le Rév Père Thebaut remplira les fonctions de diacre; le Rév Janssens, celles de sous-diacre et le Rév Girault, celles de maître des cérémonies.

C'est Mgr Dunne, évêque de Dallas, qui prononcera l'oraison funèbre.

Après la cérémonie, les prélats se rendront à l'archevêché pour pour prendre leur repas; puis ils se réuniront en Consistoire pour s'entendre sur les nominations qu'ils doivent faire. Nous avons déjà expliqué comment les choses se passent en pareille cas. Trois noms sont soumis au choix du Pape: le premier comme "le plus digne;" le second comme "très digne;" le troisième comme "digne." Tous les prélats actuellement à la Nouvelle-Orléans, N. N. S. S Fitzgerald, Verdaguer, Forrest, Dunne, Gallagher, Allen et Durier, au nombre de huit, ont le droit de de vote. Il y aura donc huit voix.

Cette délibération et ce vote sont naturellement secrets et, après la séance, il est probable que nous n'en saurons guère plus qu'auparavant. C'est de Rome que part l'institution, c'est de là que nous apprendrons la grande nouvelle.

CONSEIL MUNICIPAL.

La séance régulière du conseil a eu lieu, hier soir, sous la présidence de M. Brittin. Vingt-quatre membres étaient présents.

MESSAGE DU MAIRE PAR INTÉRIM.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 13 juillet 1897.

Aux membres du Conseil:

Les affaires suivantes sont soumises à votre considération et à votre approbation:

1. Rapport du trésorier montrant la balance en caisse pour la semaine finissant le 12 juillet 1897.

2. Communication du commissaire des édifices publics exposant les travaux de son département pendant le mois de juin.

3. Communication du même fonctionnaire montrant le nombre des prisonniers envoyés quotidiennement au travail, du 6 au 12 juillet 1897.

4. Communication du Bureau Sanitaire relativement à l'ordonnance concernant le soufflage des animaux tués aux abattoirs.

5. Communication du général T. N. Miller relativement à l'état du trottoir en planches de la rue Octavie, à partir de l'avenue St Charles.

6. Communication de l'ingénieur de la ville relativement au soi-disant guides ou courtiers infestant les couloirs de l'Hôtel de Ville et les trottoirs du voisinage.

7. Communication de R. M. Walmsley au président du Bureau de liquidation, soumettant le rapport semi-annuel du Bureau.

Respectueusement,
A. BRITTIN,
Maire par intérim.

A la lecture des rapports des comités, M. Claiborne propose d'apporter à une ordonnance un amendement tendant à ne plus assurer les bâtisses des écoles publiques.

Après discussion la question est renvoyée à la commission spéciale.

Après la lecture des pétitions les mesures suivantes sont adoptées:

Permission à S. Gautrio d'ouvrir un débit de liqueurs à l'angle des rues Bassin et Toulouse.

Transfert d'une somme de $900 pour l'éclairage du tribunal et de la prison d'Alger.

Ordonnance pour la remise des intérêts sur les taxes dûes par la Orléans Railroad Company pour l'année 1896.

Ordonnance annulant les assessements des propriétés de W. P. Ross, L. M. Soniat, N. O. Polyclinic et Congregation of Holy Cross.

Ordonnance réduisant l'assessement du stock de Jos. Yetter.

L'ordonnance apportant des restrictions à l'exposition des enseignes "Furnished Rooms" (Chambres Garnies) est longuement discutée, puis renvoyée indéfiniment, ainsi que l'ordonnance interdisant l'inhumation à partir de 1900 dans les cimetières situés dans des districts aujourd'hui peuplés.

L'ordonnance tendant à ne plus assurer les bâtisses d'écoles est renvoyée à la commission des écoles.

Après une longue discussion une ordonnance tendant à retirer à la Compagnie de chemin de fer du Fort Espagnol tous ses privilèges, à part ceux compris dans la charte qui lui a été accordée, est adoptée.

Après la lecture des affaires nouvelles le conseil s'ajourne au dernier mardi du mois.

14 JUILLET.

La veille de la fête—Les décorations en ville.

Suivant l'habitude que *l'Abeille* a prise depuis dix-sept ans, et dont elle est fière, elle a mis en activité ses reporters, hier soir, pour se rendre compte du mouvement que produisait en ville l'approche de la fête du 14 juillet, et elle est heureuse de constater que les préparatifs et les manifestations publiques en faveur de cette fête sont aussi brillants que jamais, sinon davantage.

Dès hier soir, un grand nombre de maisons étaient pavoisées. Nous en avons remarqué plusieurs dans le quartier américain — entr'autres le Comptoir d'Escompte, de Paris, coin Carondelet et Commune: Ecussons portant les lettres R. F, trophées de drapeaux français et américains; larges draperies tricolores s'étendant à la fois sur les deux rues —

Le café F. Dartignes, rue Commune et Carondelet: la devanture de l'établissement entièrement drapée aux couleurs françaises; puis des trophées de drapeaux ornant le balcon.

Dans la rue Canal, plusieurs encoignures étaient pavoisées, celles de la rue Decatur, de la rue des Magasins et de la rue Bourbon.

Les curieux s'arrêtaient, hier soir, devant la vitrine de la maison D H Holmes, qui avait eu l'excellente idée d'exposer une clef, qui n'est autre chose qu'un fac simile de la fameuse clef de la Bastille, qui rappelle, de ce côté-ci de l'Atlantique, de bien doux souvenirs, ceux de Washington et de Lafayette.

Dans la rue Bourbon nous citerons surtout la maison J. James et cie, No 272; la maison E. Fennasci, No. 320.

Au coin des rues Royale et St-Louis, la maison A Alciatore.

Tout près de la rue Royale, No 511, vis-à-vis l'hôtel Royal, le magasin A Cabaniol.

Même rue, 513, le magasin Isaac Levy.

Rue Royale également, coin Toulouse, l'établissement Sulpice.

En descendant de là, rue Royale, on remarquait au coin de la rue Orléans, une brillante décoration, celle de l'Orphéon Français qui mérite vraiment une mention spéciale.

Nous en dirons autant de l'établissement Bordenave, coin St-Pierre et Bourbon — une profusion de draperies et de drapeaux aux couleurs françaises et américaines.

Rue Toulouse, près Bourbon, la maison Vincent Dufour.

Rue St Pierre, No 30, Mme V J Levy; M. J. Boucheux, No 629.

Rue Decatur, et dans la maison B. Cazères, coin Domaine; même rue, même encoignure, M. J. Messina; Même rue, coin St-Louis, l'établissement Albert Dazet.

En revenant vers la rue de Chartres, l'établissement d'Alexis Ribet et de Mme Massey, au coin de la rue St. Louis.

Rue de Chartres, également, coin St-Louis, le café depuis longtemps connu sous le nom de la Petite Bourse.

Il ya bien d'autres établissements et résidences qui nous ont échappé et bien plus encore qui ne pavoiseront que ce matin. Nous nous ferons un devoir de les citer.

Nous allions oublier les décorations de l'ABEILLE qui attiraient tous les regards des passants. Nous nous attendons, ce matin, à un pavoisement presque général, dans le quartier français, et surtout dans les rues Royale et Chartres.

La fête sera, croyons nous, très brillante; elle obtiendra un succès exceptionnel; elle est d'ailleurs favorisée par le temps qui est splendide.

Carmélites Déchaussées.

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, une messe pontificale de requiem sera célébrée jeudi prochain à 8 heures du matin, à la chapelle du monastère des Carmélites Déchaussées, pour le repos de l'âme de l'archevêque. L'officiant sera l'évêque P Verdaguer, de Brownsville, Texas. Le chœur sera dirigé par le Prof. Gernhauser et Mlles Mullen et McCormack ainsi que MM. Scully et Krebs chanteront.

Les Carmélites invitent leurs amis à y assister.

Le futur archevêque de la Nlle-Orléans.

Il nous arrive des nouvelles fort intéressantes sur le futur successeur de Mgr Janssens.

Il a été fortement question de Mgr Keane, Recteur de l'Université Catholique de Washington, en ce moment attaché à la Propagande. Le correspondant pense que le choix ne se portera pas sur lui et qu'il recevra le chapeau de Cardinal. Il incline à croire que le Pape enverra à la Nlle-Orléans Mgr Chappelle, archevêque de Santa Fe, esprit très distingué, théologien remarquable, excellent administrateur, et qui est, pardessus le marché d'origine française. Il a toutes les idées et toutes les allures qui conviennent à la population de la Nlle-Orléans: c'est l'opinion du correspondant et nous sommes loin de le contredire.

NOUVELLES A LA MAIN

Incendie.—Vers neuf heures, hier matin, un feu causé par des enfants qui jouaient avec des allumettes, a éclaté dans une maison située rue Huitième 410, occupée par Annie Watkins, couleur. Les flammes ont été éteintes par les personnes de la maison.

Autre incendie.—A dix heures, hier matin, un commencement d'incendie a été découvert dans une maison, rue Baronne 1052, appartenant à Mme B. Roberts et occupée par Mme T. Hammet. Les flammes, qui n'ont causé que d'insignifiants dégâts, ont été éteintes par une pompe du voisinage.

Vol—Hier matin, entre une et trois heures, un voleur a forcé la porte d'entrée de la résidence de John Kippers, à l'angle des rues Claiborne et Lafayette et a fait siens des vêtements évalués à $25.

Evasion—L'avant-dernière nuit, les agents de police Cooney, O'Hanlon et Vauquelin ont arrêté, deux nègres, au Fort Espagnol, lesquels jouaient aux dés. Pendant que les agents faisaient venir le wagon de patrouille, les prisonniers se sont enfuis. Leur signalement a été donné à toutes les salles de police.

AVIS.

Nouvelle Orléans, ce 12 juillet 1897.

A l'élection annuelle pour cinq directeurs de la Importers' Bounded Warehouse Co, tenue lundi, le 5 juillet courant, MM. Arthur Blache, H. Lange, J. C. Trémoulet, Louis D. Lagarde et Henry Trémoulet ont été élus. A l'organisation du board, tenu ce jour, M Henry Trémoulet a été réélu président, et M. Horatio Lange a été réélu vice-président.
E. A. JOURDAN, Secrétaire.
14 juillet—14 15 16

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Grande Valeur dans le Troisième District.

COIN POUR AFFAIRE.

Coin des Champs-Elysées et le Chemin Gentilly.

Terrains pour batir sur les rues Champs-Elysées, Français et Livingston.

Jacques Tambaro et als vs John Karcher.

No 53,352—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 723 rue Commune—MERCREDI, 18 août 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 6 juillet 1897, et signé le 12 juillet 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Sept lots de terre dans le faubourg Darcantel, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement de l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Français, Solon et le chemin de Gentilly, sur un plan dressé par D Hémécourt en date du 22 novembre 1850, déposé en l'étude de A. Baudoin, alors un notaire en cette ville, désigné aussi par les mêmes numéros sur un plan dressé par Depouilly, en date du 3 juillet 1866 déposé comme plan No 13 en l'étude de Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, conformément au dit plan les dits lots mesurent, à savoir:

Les lots un, deux et trois mesurent chacun 35 pieds 6 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; le lot No 4 a une forme triangulaire, mesure 78 pieds (plus ou moins de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne du lot No 3 et 85 pieds (plus ou moins) sur la ligne du lot No 5; le lot No 5 a une forme irrégulière, mesure 92 pieds pieds (plus ou moins) de face au Chemin de Gentilly par 85 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 4 et 131 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 6. Le lot No 6 mesure 33 pieds 9 pouces 4 lignes de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de 118 pieds 2 pouces 4 lignes plus ou moins, sur la ligne du lot No 5, et 159 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne opposée, et 34 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, et le lot 7 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la rue Solon sur une profondeur de 120 pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Dix certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 6 à 15 inclusivement dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Philippa et Livingston, sur un plan de d'Hémécourt, voyer, le 23 novembre 1850 et déposé en l'étude de A. Baudoin, alors un notaire en cette ville

Les lots 6 à 9 mesurent, chacun, 35 pieds 6 1|2 pouces de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de 120 pieds, le lot No 6 forme l'encoignure des rues Champs-Elysées et Livingston; les lots Nos 10 et 11 mesurent, chacun, 34 pieds 7 1|2 pouces de face à la rue Livingston sur une profondeur de 160 pieds; les lots Nos 12 à 16 mesurent, chacun, 35 pieds 6 1|2 pouces de face à la rue Français sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 12 forme l'encoignure des rues Français et Livingston.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste, s'il y en a, avec un crédit de un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilèges et liens de vendeur sur la dite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final; les taxes de 1897 doivent être assumées par l'acquéreur, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, le transfert de la police d'assurance, etc.

Les acquéreurs auront à faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. B. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 juil—14 21 28—aout 4 11 18

Succession de Christian Kohlstadt et Euphrosine Michels sa femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,000—Division C—Attendu que Frank Zengel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christian Kohlstadt, et sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
14 juil—14 18 23

DEMANDE: Jardinier désire entretenir jardins particuliers. Ecrire à Auguste, 3012 Gra de Route St-Jean. 14 juil 1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc. d'une Buvette.

F. Toro & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54 018.—En vertu d'un ordre de saisie et vente daté le 13 juillet 1897, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 26 juillet 1897, à 10 30 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre Royale et Chartres, le contenu et installations, stock, meubles d'une Buvette transférés en mon entrepôt, d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civile de la Paroisse Orléans et syndic provisoire dans cette affaire.
DINKELSPIEL & HART
Avocats du syndic provisoir.
14 juil—14 20 25 26.

E. J. Kursheedt vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,774—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E J. Kursheedt, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
DINKELSPIEL & HART, Avocats.
14 juil—14 18 23

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Marchands, No 622 rue du Canal.—Nlle Orléans, 12 juillet 1897—A une assemblée du Conseil de Direction qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende de Quatre pour Cent a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable aux actionnaires sur demande.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.
14 juil—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLEANS.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,018—Division D—F Toro et Co. vs leurs créanciers —Ordre de Cour.—Que la cession de biens des pétitionnaires soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Andrew Collins, jr, notaire public en cette ville, commençant le 28me jour de juillet 1897, à 11 heures A. M., qu'un inventaire de la propriété soit fait par ledit notaire et que W. H. Allen et B. S. Delahoussaye soient nommés et assermentés, comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée, et que Frank Marquez, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans, soit nommé syndic provisoire dans cette affaire et que des lettres comme tel lui soient émises après avoir prêté le serment prescrit par la loi et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1897.
Signé: FRED. D. KING,
Juge de cette Cour Div. B agissant pour l'Hon. N. H Rightor, juge Div D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Dinkespiel & Hart Avocats.
14 juil—14 18 23